

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 4

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

unique et que par l'unification de la politique des banques d'émission dans le monde entier, tout au moins pourrait-on, même en conservant les monnaies nationales, concevoir dès maintenant une stabilisation relative du pouvoir d'achat par une très étroite coopération des banques d'émission.

Semblable coopération des banques d'émission pourrait seule empêcher une accumulation excessive de l'or dans certains pays et veiller à une répartition plus égale de l'or dans le monde. Elle permettrait d'endiguer la fuite des capitaux qui prive de capitaux les pays qui en sont le plus dépourvus et aggrave ainsi la crise.

Une telle politique des banques d'émission tendant à la prévention systématique des crises économiques présuppose la démocratisation des banques d'émission, c'est-à-dire leur contrôle efficace par les gouvernements et la coopération de délégué des organisations ouvrières à leur gestion.

Une telle politique des banques d'émission présuppose un état de paix et une atmosphère de confiance mutuelle en l'évolution pacifique et démocratique dans tous les Etats.

Des considérations ci-dessus découlent les revendications suivantes:

1^o Démocratisation des banques d'émission.

2^o Coopération internationale plus étroite entre les banques d'émission et transformation de la B.R.I. en un organe de coopération étroite entre les banques d'émission.

3^o Arrêt de toute politique déflationniste des banques d'émission.

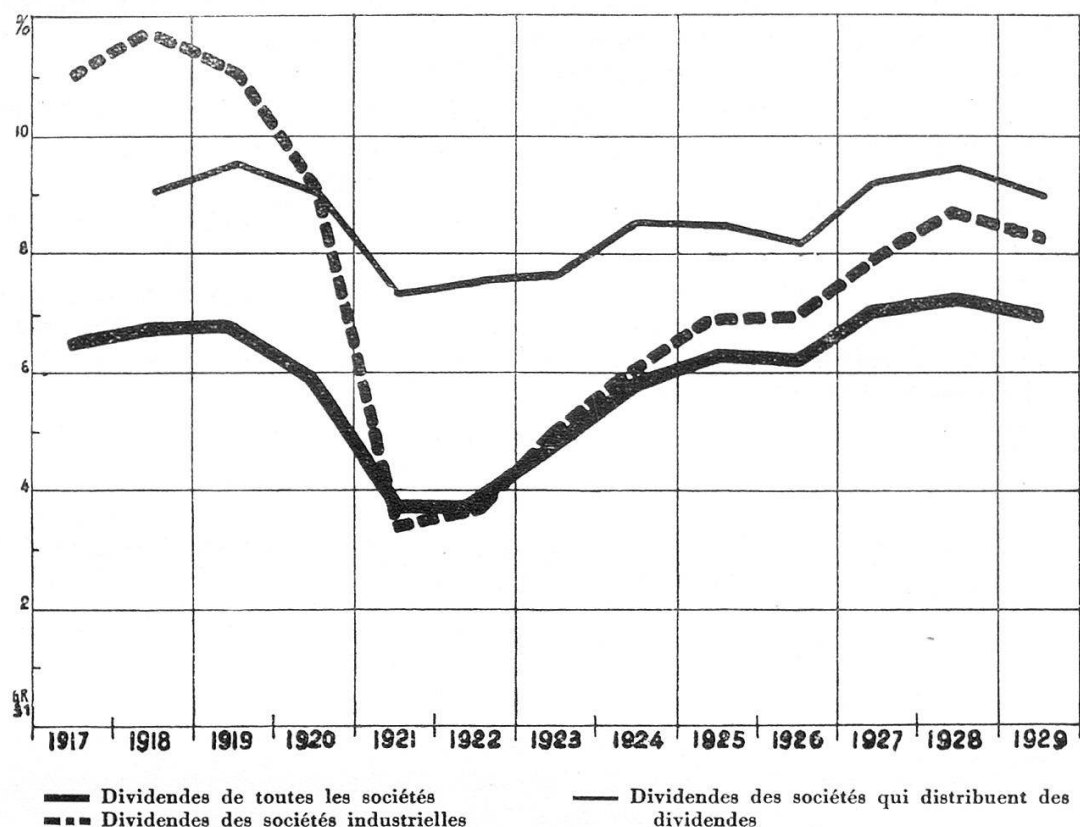
4^o Une politique internationale du crédit des banques d'émission tendant à une répartition plus égale de l'or dans le monde et à empêcher la fuite des capitaux de certains pays.

Economie politique.

Les dividendes en 1929.

Le résultat principal de la statistique des dividendes pour 1929 est un léger recul du dividende moyen de 7,2 à 7,0 pour cent. La situation économique fut encore favorable pour la Suisse durant cette année; néanmoins la crise économique mondiale se déclencha dans la seconde partie de l'année et certaines entreprises eurent déjà à enregistrer un recul des bénéfices et bouclèrent prudemment leurs bilans afin d'éviter de futurs reculs. L'opinion qui ressort du commentaire de l'Office fédéral des statistiques (Informations sociales, cahier de février 1931) est que la réduction des dividendes ne signifie pas sans autre une altération des résultats financiers. A part la retenue due à la crise, des facteurs exceptionnels ont joué un rôle. Il faut tenir compte en outre, que le capital des entreprises qui ne répartissent pas de dividendes (le 22,8 pour cent du capital-actions compris dans la statistique) est également compris dans l'enquête. Sans ces sociétés le dividende moyen serait de 9 pour cent pour 1929. La diminution des dividendes qui est de 0,27 pour cent est donc très minime; elle représente le 3,7 pour cent du dividende de l'année précédente. Il ressort du graphique, qu'après 7 ans d'une ascension régulière la courbe des dividendes a subi pour la première fois un léger abaissement. Rien ne laisse cependant prévoir qu'aux 7 années de prospérité suivront 7 ans de disette. Les dividendes de l'industrie en particulier sont encore au-dessus de 8 pour cent, lors même qu'on n'arrivera plus à réaliser les mêmes bénéfices que pendant les années de guerre (11—12 pour cent).

Les dividendes des sociétés anonymes suisses 1917—1929.



	Capital pro- duisant des dividendes en millions	Dividende 1929 de francs	Dividendes en pourcentage		
			1927	1928	1929
<i>I. Matières premières</i>	513,9	35,3	7,3	7,2	6,9
1. Exploitation des minéraux et forces naturelles	500,6	35,0	7,4	7,3	7,0
dont: a) Usines électriques	460,0	30,7	6,3	6,3	6,7
2. Exploitation du sol	13,2	0,3	2,5	2,4	1,9
<i>II. Industrie</i>	1502,2	125,9	7,9	8,7	8,4
3. Industrie des denrées alimentaires et boissons	301,8	35,0	7,8	12,4	11,6
dont: a) Laiteries	146,9	19,9	9,5	10,7	13,5
b) Fabriques de chocolat	24,7	1,9	5,5	22,2	7,8
c) Préparation du tabac	22,5	1,2	3,5	3,1	5,2
d) Brasseries, malteries	38,4	4,6	9,4	15,0	12,0
4. Industrie du vêtement	45,2	1,6	3,9	4,8	3,6
dont: a) Industrie de la chaussure	22,4	0,8	4,6	4,8	3,4
5. Industrie du bâtiment	89,7	7,4	8,6	8,7	8,2
dont: a) Industrie du bois	13,5	0,6	3,8	4,0	4,5
6. Industrie textile	288,1	16,9	6,9	7,2	5,9
dont: a) Industrie de la soie	106,7	7,8	8,3	8,6	7,3
b) Industrie du coton	86,6	2,3	3,7	3,5	2,6
c) Industrie de la laine	24,1	2,0	10,4	10,1	8,5
d) Industrie de la broderie	14,0	0,4	5,6	5,3	3,1
7. Industrie du papier et du cuir	50,3	2,7	5,8	6,3	5,4
dont: a) Industrie du papier	38,7	2,1	5,7	5,7	5,4
8. Industrie chimique	219,9	24,6	13,3	10,7	11,2
dont: a) Electrochimie	80,6	9,4	19,1	10,7	11,6

	Capital pro- duisant des dividendes en millions	Dividende 1929 de francs	Dividendes en pourcentage		
			1927	1928	1929
9. Industrie des machines et des métaux	470,5	34,9	6,8	6,8	7,4
dont: a) Industrie horlogère, etc.	92,3	7,2	4,7	6,6	7,8
b) Fonderies et industrie de machines	204,8	13,9	7,9	6,6	6,8
c) Electrotechnique	88,6	8,4	8,8	9,4	9,5
d) Fabr. d'automobiles et de wagons	38,3	2,1	2,8	2,8	5,4
10. Arts graphiques	36,8	2,8	6,5	8,2	7,6
III. Commerce	3872,8	268,3	7,3	7,2	6,9
11. Commerce proprement dit	416,1	25,2	7,0	7,7	6,1
12. Sociétés de construction et de terrains	57,9	1,6	2,5	2,6	2,8
13. Banques et sociétés financières	3135,7	214,3	7,2	7,0	6,8
dont: a) Trusts	1948,6	125,8	7,2	6,7	6,5
14. Assurances	98,0	19,8	18,6	20,1	20,3
15. Hôtels et restaurants	100,2	3,6	2,4	2,9	3,6
16. Commerces divers	65,0	3,8	8,7	4,9	5,8
IV. Transport	374,0	7,9	1,4	1,7	2,1
17. Entreprises de transport	335,6	5,9	1,2	1,4	1,8
18. Entrepôts et maisons d'expédition	31,0	1,5	2,7	4,3	4,8
19. Transports divers	7,5	0,5	3,8	4,4	6,2
V. Autres buts	15,5	0,4	2,0	1,9	2,3
Total	6278,5	437,7	7,02	7,24	6,97

Le capital total de toutes les entreprises comprises dans la statistique s'élève pour 1929 à 6,3 milliards ou le 90 pour cent du capital-actions de toutes les sociétés anonymes en Suisse. Seules un certain nombre de petites sociétés de peu d'importance ne figurent pas dans la statistique.

Le montant total affecté aux dividendes s'élève à 438 millions de francs; une somme coquette! Le cinquième de cette somme suffirait à financer le fonds pour l'assurance-vieillesse et survivants y compris l'assurance-invalidité.

Nous avons déjà mentionné les dividendes qui ont été distribués les trois dernières années dans diverses branches d'industrie. Les chiffres pour les années 1917—1926 ont été reproduits dans la «Revue syndicale» de 1929, page 235.

Dans les diverses branches économiques, l'augmentation des dividendes des usines électriques mérite d'être signalée. Les dividendes de l'industrie ont diminué en moyenne de 8,7 à 8,4 pour cent, mais ils sont encore supérieurs à ceux de 1927. Les variations dans les diverses branches sont très irrégulières. Dans l'industrie de l'alimentation et de la boisson il y a eu un recul en 1929, lequel doit être attribué à une répartition extraordinaire de bénéfices de la part d'une brasserie l'année précédente. Les dividendes des brasseries ont fictivement augmenté, spécialement en comparaison de 1927. Dans l'industrie chocolatière et du lait condensé, la différence est due à la fusion de la société Nestlé avec les Peter, Cailler, Kohler. Dans l'industrie textile, la dépression se manifeste par un recul général des dividendes. L'industrie du vêtement est également de peu de rendement, surtout par suite de la suppression des dividendes de la part de la maison Bally. Les dividendes ont augmenté par contre dans l'industrie chimique et dans celle des machines. Même l'industrie horlogère a réparti des dividendes qui de 6,6 ont été portés à 7,8 pour cent.

Dans le commerce les dividendes ont diminué spécialement par suite d'une baisse des trusts qui équivalent à la moitié du capital de ce groupe, de là le recul du total des dividendes. Les compagnies d'assurances ainsi que

l'industrie du gaz et les autres entreprises commerciales ont augmenté leurs dividendes. Ceux des banques sont restés les mêmes que l'année précédente.

Les résultats se sont sensiblement améliorés dans le trafic, améliorations dues certainement à l'assainissement auquel on a procédé ainsi qu'à la situation économique favorable en Suisse. Toutefois, les bénéfices réalisés par les entreprises de transport comparés à ceux des autres branches économiques sont encore bien minimes.

Les grandes banques suisses en 1930.

Le développement général des grandes banques suisses durant l'année dernière peut être esquissé de la manière suivante: La grande extension qui se maintenait depuis 1926 environ s'est fortement ralentie et a même cessé tout à fait; la preuve en est donnée par l'augmentation minime des bilans (5 pour cent au lieu de 14 pour cent l'année précédente) et le fait que les banques n'ont pas augmenté le capital-actions. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le bénéfice net accuse un recul absolu, dû principalement à des pertes subies à l'étranger et d'une baisse rapide de l'intérêt. Deux instituts se sont vus dans l'obligation de réduire leurs dividendes. En général les banques sont loin de ressentir les effets de la crise économique au point où les ressentent les entreprises industrielles, car les transactions financières se font aussi bien en temps de haute conjoncture qu'en temps de crise. La crise a néanmoins eu une certaine répercussion sur les banques traitant avec l'étranger, alors que les chiffres d'affaires des banques travaillant exclusivement sur le marché indigène, des banques de moyenne importance et des institutions locales, n'ont absolument pas diminué en 1930.

Nous tirons du rapport des comptes à fin décembre 1930 les chiffres suivants, se rapportant aux 8 banques figurant au nombre des grandes banques:

	Capital- actions	Réserves	Bilan	Bénéfice net	Bénéfice net en pourcentage du capital-actions	Divi- dende
	en millions de francs					
Banque populaire suisse	189	26,8	1684	10,2	5,4	5
Union des banques suisses	160	51	1636	16,1	10,0	8
Crédit suisse	150	50	1785	14,5	9,7	8
Société de banque suisse	100	31,5	983	7,7	7,7	7
Banque fédérale	100	30	854	8,9	8,9	8
Banque commerciale de Bâle	100	33,5	836	8,1	8,1	8
Compt. d'escompte de Genève	60	10,5	472	4,1	6,9	6
Leu & Co.	50	6,7	416	4,7	9,3	8
Total fin 1930	909	240	8666	74,3	8,2	7,25
En 1929	908	231,2	8195	80,6	9,1	7,5
Diff. 1930 contre 1929 en %	+ 0,1	+ 3,8	+ 5,4	- 7,8	-	- 3,0

Aucune banque n'a élevé son capital-actions. La Banque populaire même a finalement modéré l'augmentation de son capital social. L'augmentation des réserves est inférieure à celle des années précédentes, car la plupart des banques ont utilisé le bénéfice net pour maintenir les dividendes. La légère augmentation du bilan prouve que les grandes banques ont assez bien su se défendre contre l'invasion des capitaux étrangers en fuite. Elles y sont parvenues grâce à une très forte réduction du taux d'intérêt.

Dans la plupart des instituts, le bénéfice net a diminué; pour quelques-uns il est le même que celui de l'année précédente. Toutefois le bénéfice indiqué dans les comptes est très certainement surfait. Il est vrai que les excédents ont été assez élevés pour toutes les banques. Mais on a procédé à des amortissements internes dans le but unique de masquer une partie des

importantes pertes subies. Pour le Comptoir d'escompte de Genève ainsi que pour la Banque populaire, le bénéfice net a diminué dans une telle proportion que les dividendes ont dû être réduits. Il est à supposer qu'avec les amortissements auxquels on procédera cette année, on tiendra compte dans une certaine mesure, des pertes et des crédits immobilisés par suite des transactions avec l'étranger, afin de pouvoir enregistrer des résultats plus favorables dans le courant de l'année. Néanmoins, ces pertes subies n'empêcheront pas les grandes banques de poursuivre leurs transactions avec l'étranger. Quoi qu'il en soit, un tiers pour le moins, des 8,7 milliards dont disposent les 8 grandes banques, devrait pouvoir être employé à l'étranger. Cela, du fait qu'en Suisse le taux d'intérêt a baissé à un tel point que le capital des banques est obligé de chercher un terrain économique qui « rapporte davantage ».

Les dividendes ont reculé en moyenne de 7,5 à 7,25 pour cent. Ce tribut que les actionnaires doivent payer à la crise, est bien modeste et c'est seulement durant les années de haute conjoncture 1927—1929 que le dividende moyen a atteint 7,2 pour cent. Une comparaison établie avec les autres années démontre que le capital des banques peut compter sur des dividendes très stables. Le dividende a été en moyenne pour les 8 grandes banques, en pour-cent :

1913	7,1	1924	7,0
1918	7,1	1925	7,1
1919	7,8	1926	7,2
1920	7,0	1927	7,4
1921	6,9	1928	7,5
1922	6,7	1929	7,5
1923	6,8	1930	7,25

La « baisse des salaires » a donc été pour le capital durant l'année de crise 1930 de 3 pour cent en tout. Sans tenir compte de la réduction du dividende de la Banque populaire suisse, dont aucun grand capitaliste n'a probablement eu à souffrir, le recul des dividendes n'est même pas de 1 pour cent du taux des dividendes pour 1929. Il va de soi que les cadeaux extraordinaires que l'on faisait ces dernières années aux actionnaires, sous forme de droit de souscription sur de nouvelles actions, ont été abolis. Il faut donc constater d'une manière générale que les banques n'ont pas seulement profité de la situation économique favorable, mais encore qu'en temps de crise leurs dividendes « normaux » n'ont pas été réduits.

La période d'expansion étant terminée, il serait intéressant de jeter un coup d'œil sur le développement des grandes banques depuis avant la guerre. Au lieu de reproduire les chiffres absolus, nous comptons un index se rapportant à 1913. Cela nous permettra de nous rendre compte dans quelle proportion ont augmenté en pour-cent les bilans suivants :

	1913	1919	1925	1926	1928	1929	1930
Capital-actions .	100	134	150	163	213	236	237
Réserves . . .	100	128	124	138	166	190	197
Monnaies étrang.	100	213	228	254	325	379	396
Bilan	100	179	188	214	273	313	331
Bénéfice net . .	100	151	131	149	212	230	212

Jusqu'en 1925 les moyens augmentèrent lentement, mais dès 1926 jusqu'à 1929 l'expansion se fit par bonds. L'argent étranger a surtout augmenté, il a même quadruplé depuis 1913. Le capital proprement dit n'a pas augmenté dans des proportions identiques. Les bilans ont également peu augmenté; toutefois l'augmentation a été de 231 pour cent dans l'espace de 17 ans (en chiffres absolus, de 2621 à 8666 millions). Ce fait prouve que la concentration du capital a pénétré partout et qu'elle a eu d'heureux effets spécialement pour

les grandes banques. Le bénéfice net a augmenté environ dans les mêmes proportions que le capital proprement dit. Le recul constaté pour 1930 n'est certainement que passager. De plus, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le bénéfice net n'est pas déclaré exactement, mais on procède à des réserves cachées, qui, pour certains instituts, atteignent un montant égal à celui des réserves avouées.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les ouvriers *tailleurs de pierre* de la maison Sangiorgio à *Pollegio* se sont mis en grève le 13 mars écoulé. Les patrons ont cru devoir mettre à profit la situation économique défavorable en ne respectant plus les conditions contractuelles relatives aux salaires. Une intervention de la Fédération du bois et bâtiment n'ayant pas donné de résultat satisfaisant, les ouvriers cessèrent le travail. Ils décidèrent unanimement de ne le reprendre que lorsque la maison aurait donné la certitude de respecter la convention. Les conditions de travail dans les autres entreprises similaires au Tessin dépendent également du succès de cette lutte.

Le mouvement des *charpentiers* à *St-Gall* pour la conclusion d'un contrat collectif est terminé. Le contrat collectif qui était échu depuis la fin de l'année 1930 a été renouvelé dès le 31 mars 1931. Grâce à la bonne entente et à l'esprit de décision des ouvriers, les patrons n'ont pas réussi à diminuer les salaires comme ils en avaient manifesté l'intention.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. Un contrat collectif et règlement de service a été conclu entre l'Imprimerie populaire de Lausanne et la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation.

La durée du travail est fixée à 47½ heures par semaine pour tous les employés et employées. Des vacances sont accordées dans les conditions suivantes: trois jours à l'employé qui le 31 août a au moins 6 mois de service. Six jours à celui qui au 31 août a une année de service, six jours également à celui qui a deux ans de service; pour chaque année en plus, un jour supplémentaire de vacances jusqu'au maximum de 18 jours. Les traitements sont établis comme suit: chef de bureau de fr. 450.— à fr. 600.— par mois, caissier-comptable et chef de service de fr. 400.— à fr. 520.—, commis masculins et correctrices de fr. 250.— à fr. 420.—, commis féminins de fr. 150.— à fr. 320.—. Les apprentis reçoivent la première année fr. 540.—, la deuxième année fr. 840.—, la troisième année fr. 1440.—. Les augmentations annuelles sont de fr. 120.— pour toutes les catégories d'employés. Tous les employés et employées de bureau sont affiliés à la caisse d'invalidité de l'Imprimerie populaire. Le contrat est valable pour une année. Il pourra être résilié moyennant un délai préalable de trois mois, faute de quoi il sera renouvelé d'année en année par tacite reconduction. Tous les litiges éventuels qui ne pourront pas être conciliés par l'entente directe entre les deux parties seront soumis à l'arbitrage de la commission paritaire désignée par l'Union suisse des sociétés de consommation et l'Union syndicale suisse.

OUVRIERS DU TEXTILE. Les ouvriers de l'entreprise *Wolf-Curzern* à *Dietfurt* (Toggenbourg) sont en grève depuis le 16 mars. Bien que le personnel soit divisé en trois organisations, chrétiens-sociaux, ouvriers libres et évangéliques, le plus grand nombre appartenant aux chrétiens-sociaux, la grève est complète.